RÉSOLUTION A.G. 1/2008.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'O.I.V.
VU l'état des comptes de l'exercice 2007
VU le rapport de l'Auditeur financier
ADOPTE les décisions suivantes:

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION de l'Exercice 2007

faisant ressortir un excédent de gestion de34.580,99 €

2. APPROBATION DU BILAN du même exercice

Arrêté au total de 2.900.076,06 €

3. APPROBATION DE LA PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL d'affecter le résultat comme suit:

"PROVISION POUR SITE WEB 34.580.99 €

4. QUITUS à Monsieur Federico CASTELLUCCI, Directeur Général, pour sa gestion durant l'année 2007.

Exemplaire certifié conforme Verone, 20 juin 2008
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Frederico CASTELLUCCI

© OIV 2008